

LE DÉBAT SUR L'ÉOLIEN SE RADICALISE

Aucun autre canton ne prévoit un effort pareil. Vaud envisage de produire, à lui seul, près de la moitié de la production nationale d'électricité éolienne prévue à l'horizon 2020. Et projette de couvrir 20% du courant éolien à l'échelle de la Suisse en 2035, soit 6 TWh. Prise de position des différents acteurs régionaux.

SOPHIE KELLENBERGER

Le gouvernement vaudois adhère totalement aux objectifs de SuisseEole, l'Association suisse de promotion de l'énergie éolienne, qui prévoit qu'en 2020, 2 TWh devraient être produits grâce aux éoliennes, à l'échelle de la Suisse. Dans sa planification éolienne qui vient d'être validée par le Conseil d'Etat, le Canton de Vaud a fixé ses objectifs de production éolienne à 1 TWh, soit l'équivalent de la moitié de la production nationale (2020), grâce à l'implantation de 156 éoliennes dans 19 parcs. Avec une telle industrie éolienne, les Vaudois couvriraient, à l'horizon 2035, 20% de la production nationale prévue à 6 TWh, toujours selon SuisseEole. Pour Jacqueline de Quattro, fervente partisane, «il est utile de rappeler que si l'objectif proposé par SuisseEole pour 2035 est de 6 TWh, ce chiffre ne représente pas l'entier du potentiel éolien à long terme de notre pays, potentiel que la société spécialisée Météotest (qui effectue les relevés de vents pour la Confédération) situe entre 9 et 11 TWh», en tenant compte des aérogénérateurs qui pourraient être disposés dans des zones actuellement protégées.



LE VENT SOUFFLE-T-IL ICI PLUS FORT QU'AILLEURS?

Pour Jacqueline de Quattro, «si le canton de Vaud se distingue par ses objectifs en matière d'énergie éolienne, c'est avant tout parce qu'il bénéficie de conditions particulièrement favorables, autant en matière d'exposition aux vents, d'accès aux sites et de raccordement au réseau électrique». Interrogé sur la question, Oliver Kohle, directeur du bureau spécialisé dans la réalisation de parcs éoliens KohleNusbauer SA, voit un potentiel éolien nettement plus intéressant du côté de la Suisse romande que de la Suisse allemande.

«Les plateaux vaudois et fribourgeois, les crêtes jurassiennes, les Préalpes et certains tronçons de la vallée du Rhône sont bien ventés et facilement accessibles contrairement aux Alpes qui le sont difficilement. Quant au Mittelland alémanique, le potentiel y est nettement moins élevé», explique-t-il.

«BALIVERNES DE PROMOTEURS»

Un argument qui peine à convaincre les opposants comme Michel Favre, un habitant de Villars-Tiercelin, menant le combat contre un parc dans sa région. C'est sur la carte de Météotest, l'entreprise spécialisée



«L'ambition du canton est beaucoup trop forte: les dégâts vont être beaucoup plus importants que ce qu'on imagine.»

PHILIPPE ROCH, ANCIEN DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT

mandatée par la Confédération, qu'il se fonde pour observer que sa région du Gros-de-Vaud est l'une des moins ventées de Suisse. «Certains promoteurs nous racontent des balivernes en nous disant que la force des vents de notre région est comparable à celle de la région de Martigny», s'insurge-t-il.

«PRESSION SUR LES OPPOSANTS»

Invité par les opposants aux éoliennes lors de multiples débats, Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement et du WWF, a eu l'occasion de prendre le pouls de la population locale. «J'étais à Peney-le-Jorat; c'est un village magnifique. Les gens des régions concernées se posent

beaucoup de questions. Ils ont des attachements à des valeurs traditionnelles de paysages et de tranquillité. A Sainte-Croix, les quelques personnes qui osaient s'engager étaient tout de suite presque attaquées. On a essayé de les intimider.»

POURQUOI LE CANTON DE VAUD EST-IL SI BON ÉLÈVE?

«Le canton de Vaud manifeste une volonté particulièrement forte d'aller de l'avant», observe Philippe Roch. «Prévoir une planification éolienne est une bonne démarche, elle permet aux citoyens de se faire une idée des objectifs du canton. Mais l'ambition, à mon avis, est beaucoup trop forte; elle est surévaluée et les dégâts vont être beaucoup plus importants que ce qu'on imagine», ajoute l'ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Isabelle Chevalley, conseillère nationale vert/libérale et impliquée en tant que présidente de SuisseEole, l'Association pour la promotion de l'énergie éolienne, se félicite que la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro soit très motivée par le développement de l'éolien. «Les politiques, à présent, veulent sortir du nucléaire, il faut que chacun fasse sa part là où il doit la

faire. Le Valais, les Grisons, tous les cantons alpins ont fait la leur avec l'hydraulique, à l'époque, en construisant les barrages. Notre job à nous quand on habite une région comme le canton de Vaud, c'est de faire de l'éolien.» Pour la conseillère d'Etat en charge de la Sécurité et de l'Environnement, «ces objectifs sont aussi le fruit de la volonté politique. La question énergétique constitue un enjeu majeur que notre société doit



résoudre. Dans ce sens, le développement des énergies renouvelables, inscrit dans la législation fédérale et cantonale, est aussi un des objectifs clés du programme de législature du Conseil d'Etat. Ce document fixe à 17,5% la part de renouvelables dans la consommation énergétique finale du canton en 2020 et à 25 en 2035.»

Selon la conseillère d'Etat, «les éoliennes ont, ici, un rôle complémentaire à jouer avec les autres énergies». Pour elle, les Vaudois se sont prononcés en faveur des énergies renouvelables lors d'un scrutin consultatif en 2010 en rejetant à 64% la prolongation illimitée de Mühleberg. Partant de ce rejet de la continuation du nucléaire, la conseillère d'Etat en conclut que, implicitement, les Vaudois ont dit oui aux énergies renouvelables, notamment aux éoliennes. Une interprétation du vote populaire qui ne convainc pas Philippe Roch. «Si on sort du nucléaire parce qu'il est dangereux, parce que ce n'est pas une solution énergétique durable et qu'il faut s'en passer, il nous faut chercher un équilibre entre les besoins en énergie et les modes de production et étudier ce qui est le plus favorable. On voit assez vite que l'éolien ne sera pas une contribution importante, qu'il y aura d'énormes dégâts au paysage et à la qualité de vie des gens pour une production très faible d'énergie», dit-il.



«Il faut que chacun fasse sa part. En tant qu'habitants du canton de Vaud, notre rôle, c'est de faire de l'éolien.»

ISABELLE CHEVALLEY

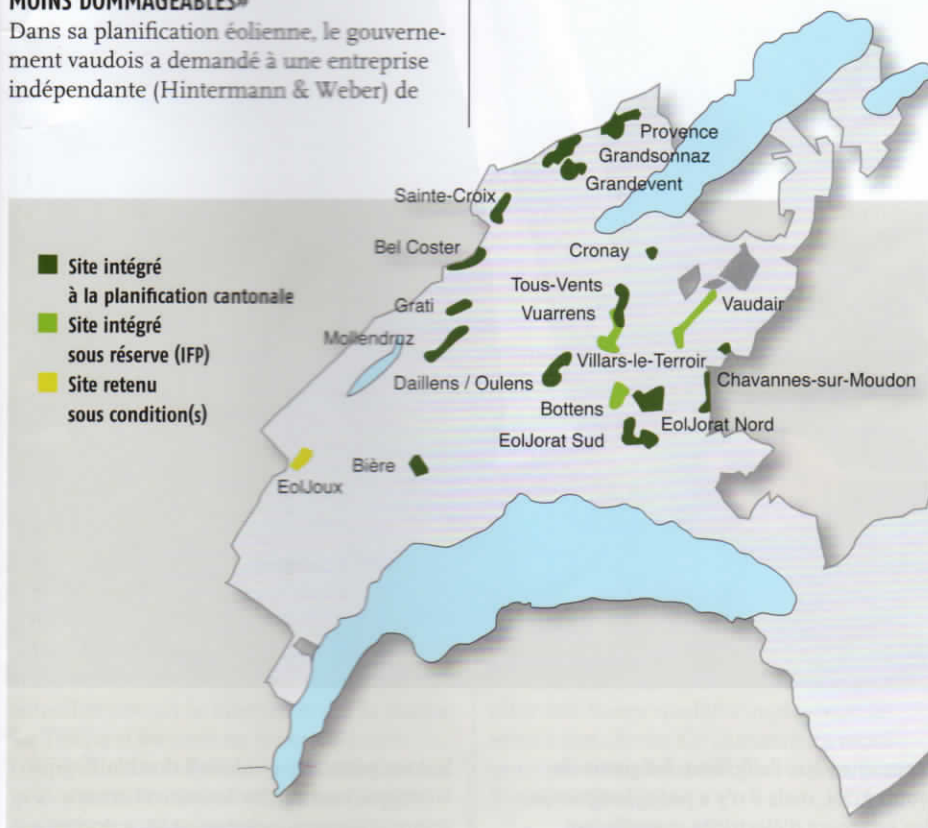
mesurer l'impact sur le paysage. Il en ressort que certaines zones du canton seraient moins dommageables. Il en existe d'autres dont, pour Jacqueline de Quattro, la qualité des paysages doit être préservée de l'implantation de parcs éoliens. S'agissant de ces autres zones, pour Jacqueline de Quattro «elles correspondent pour leur grande majorité aux zones d'exclusion prévues par le plan directeur cantonal. Elles visent à assurer le maintien des aspects significatifs ou caractéristiques de certains paysages vaudois, justifiés par leur valeur patrimoniale et leur reconnaissance par la Confédération au titre de paysage d'importance nationale.» Mais pour la conseillère d'Etat «ces

paysages doivent toutefois pouvoir évoluer pour faire face aux enjeux d'une société en changement et en développement constant».

Dans la mise en consultation de sa planification directrice des éoliennes, le gouvernement vaudois a choisi d'intégrer un parc dans une zone jusqu'à présent protégée, sous réserve d'une décision du Conseil fédéral. «En l'occurrence, la zone concernée correspond au périmètre d'un objet de l'inventaire des paysages d'importance nationale, à savoir l'ensemble de la vallée de Joux et le Haut-Jura vaudois. Le Canton a donc adressé une demande à la Confédération pour une modification minimale et locale du périmètre de cet objet», explique la conseillère d'Etat.

«CERTAINES RÉGIONS MOINS DOMMAGEABLES»

Dans sa planification éolienne, le gouvernement vaudois a demandé à une entreprise indépendante (Hintermann & Weber) de



Une année après avoir présenté sa planification éolienne, le Conseil d'Etat vaudois a retenu 19 parcs avec au total 156 éoliennes. Cette planification sera soumise prochainement au Grand Conseil puis à la Confédération pour une entrée en vigueur en 2014.

L'ÉNERGIE AVANT LA NATURE: «ÉVOLUTION DRAMATIQUE»

Comment le Conseil fédéral tranchera-t-il? «Difficile à dire mais lorsque l'on voit le nouveau projet de loi sur l'énergie qui veut diminuer le droit de recours et qu'il donne une priorité à l'énergie sur la nature, c'est dramatique», confie Philippe Roch. Pour lui, on ne peut pas se targuer d'être écologiste lorsqu'on ne s'interroge pas sur les dégâts que certaines énergies renouvelables peuvent causer à des valeurs essentielles comme l'est le paysage. «C'est ne sont pas des écologistes dans ce sens où ils n'ont pas de culture de la nature. Ils n'ont pas intégré dans leur pensée l'importance de la nature pour l'équilibre de l'humanité. Quand je pense qu'on va faire des éoliennes au Mollendruz, un des plus beaux coins de tout le pays, c'est terrible pour moi. Et au nom de l'écologie, c'est quand même fou!» dit-il.

La planification éolienne qui vient d'être adoptée par le Conseil d'Etat vaudois sera prochainement soumise au Grand Conseil puis à la Confédération, pour une entrée en vigueur en 2014. ■